

LE RÉSEAU DES
FEMMES INFLUENTES!

EN BREF

Candidatures
Prix québécois de la
citoyenneté 2009

www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca
ou 1-866-817-9850



5 à 7
Conciliation
Travail-Famille
Le CANOS reçoit le
CIAFT le 11 mars

Informations
819-373-2332



Invitation
ÉcoMarché
www.ecomarchesolidarite.org



Session de travail sur:
Le racisme et l'emploi
au féminin
Une invitation de la
Fédération des femmes
du Québec
mchiu@ffq.qc.ca
ou
514-876-0166 poste 233



Participez aux
consultations budgétaires
consultations.finances.gouv.qc.ca



Femmes et Gouvernance
Formations gratuites

S'engager dans un
programme de mentorat
en politiques pour les
femmes

Les C.A. Y accéder. Y agir.

Préparer une campagne
électorale au municipale

Informations:
Catherine Huard
418-641-3000 poste 6228
catherine.huard@enep.ca



Mauriciennes d'influence

UN PROJET DE LA TCMFM

FÉVRIER 2009

Les députées au Conseil des ministres



Nathalie Normandeau
• Vice-première ministre
• Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT)
• Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Monique Gagnon-Tremblay
• Présidente du Conseil du trésor
• Ministre responsable de l'Administration
• Ministre responsable de la région de l'Estrie



Michelle Courchesne
• Ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport
• Ministre responsable de la région de Laval



Line Beauchamp
• Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
• Leader parlementaire adjointe du gouvernement



Monique Jérôme-Forget
• Ministre des Finances
• Ministre responsable des Infrastructures



Julie Boulet
• Ministre des Transports
• Ministre responsable de la région de la Mauricie



Yolande James
• Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles



Marguerite Blais
• Ministre responsable des Aînés



Christine St-Pierre
• Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine



Lise Thériault
• Ministre déléguée aux Services sociaux



Dominique Vien
• Ministre des Services gouvernementaux



Kathleen Weil
• Ministre de la Justice

Parité au Conseil des ministres

De quelle discrimination parle-t-on?

La parité au Conseil des ministres est un reflet des compétences et des expériences des députées élues à l'Assemblée nationale. Ce faisant, le premier ministre donne une voix au Conseil des ministres à la moitié de la population, qui est composée à 51% de

femmes. Notre système parlementaire québécois n'impose pas au premier ministre de faire une équation entre le nombre de femmes ou d'hommes élus dans son parti en les nommant au Conseil des ministres. Le chef de parti qui a obtenu le plus de voix

forme le gouvernement et choisit à l'intérieur de ses députés les membres de son Conseil en fonction de leurs compétences et leurs expériences. Ainsi, il fait le choix de la représentativité des femmes, comme il fait le choix de la représentativité régionale.

Suite à la page 2

Parité au Conseil des ministres

De quelle discrimination parle-t-on? (suite)



Depuis l'entrée des femmes au Conseil des ministres avec le cabinet de Jean Lesage en 1962 (en fait, l'entrée d'une seule femme), les conseils des ministres ont toujours été formés à majorité d'hommes sauf depuis 2007 où Jean Charest a formé le premier Conseil paritaire de l'histoire du Québec. Il a fallu attendre en 1994 pour dépasser la barre des 20% de femmes, avec Daniel Johnson. Depuis 1998, le Conseil des ministres a toujours compté 30% de femmes.

Que le premier ministre ait choisi de former un gouvernement paritaire, il faut s'en réjouir. Ce qui de plus, est certainement de nature à encourager les femmes à s'investir en politique. Parce qu'ultimement, pour représenter adéquatement la population, il faut la parité parmi les députés.

D'autre part, nous pouvons lire dans *Le Devoir* du 12 décembre dernier un article intitulé: « La parité, une injustice faite aux hommes ».

La journaliste Jocelyne

Richer écrivait: « Si le premier ministre respecte son engagement de former un Conseil des ministres paritaire, (...) il pénalisera d'emblée ses députés masculins, du seul fait qu'ils sont des hommes. » Et ajoute: « Le fait que le chef libéral fasse de la parité un dogme peut d'ailleurs surprendre, quand on constate que son parti présentait cette fois-ci moins de candidates (41) que lors des élections précédentes (44) ».



Au total, la place des femmes à l'Assemblée nationale semble plus ou moins stagner avec 37 députées sur 125. En proportion, les femmes occupaient 37% des sièges en 2003, 25% en 2007 et 29% depuis la dernière rentrée parlementaire. Les trois grands partis politiques du Québec ont toujours de la difficulté à prendre les

moyens requis pour recruter davantage de femmes.

En fait, lors du scrutin du 8 décembre dernier, il y en avait même moins (105 au total) que lors des deux scrutins précédents (110). Dans l'ensemble de leurs candidats, le PLQ comptait 32% de femmes, le PQ 31% et l'ADQ 20%. Avant le dernier scrutin, les femmes comptaient pour le tiers du caucus libéral et cette proportion demeurera la même dans la nouvelle Assemblée. Du côté des péquistes, la proportion de femmes augmente, mais très légèrement, passant de 25 à 27%, avec 14 élues sur 51. À l'ADQ, on en compte seulement une sur sept.

Mais il ne faut pas oublier qu'hormis la parité femmes-hommes, l'ajout de nouveaux visages, la répartition géographique, de même que la représentation de la communauté anglophone et des communautés culturelles, sont tous des facteurs dont le premier ministre a dû tenir compte.



Femmes et politique municipale

Qu'en dit l'Union des municipalités du Québec?

Le président de l'UMQ et maire de Maniwaki, M. Robert Coulombe, a plaidé en faveur d'une meilleure représentation des femmes au sein des conseils municipaux lors du colloque « Un conseil, ça prend des Elles » tenu le 2 décembre dernier.

Il a déclaré: « Je souhaite sincèrement que partout au Québec, on ait des conseils mixtes. Pas dans 30 ou 40 ans, mais en 2009 ».

Il dit également que ce n'est absolument pas normal que les femmes qui comptent pour plus de 50% de la population

représentent à peine le quart des gens qui prennent des décisions qui ont un impact sur notre qualité de vie, sur nos familles et sur notre environnement?

Lorsqu'on lui demande si le fait d'avoir plus de femmes sur les conseils municipaux fait une différence, il répond: « Tout à fait. Cela change la dynamique en y amenant plus de rigueur et en amenant le conseil à poser plus de questions pour assurer une meilleure qualité d'infrastructures et de services.

Le colloque du 2 décembre

dernier s'inscrit dans le cadre d'une série d'interventions qui visent à accroître le nombre de candidates et d'élues lors des élections municipales de 2009. Notamment, la tournée *Femmes et politique municipale: un couple peu banal* qui est passée par la Mauricie en novembre dernier.

Le comité Femmes et gouvernance de l'UMQ poursuit aussi d'autres actions dans ce sens. Informez-vous!

514-282-7700
www.umq.qc.ca



Politique 101

Mieux comprendre les politiques néolibérales

Le néolibéralisme se caractérise par un désengagement de l'État. Le fonctionnement de plusieurs secteurs de la société est alors laissé entre les mains d'élite économiques (conglomérats, lobbyistes, multinationales, secteur de l'armement, etc.):



1. **SECTEUR ÉCONOMIQUE - Seul le libre marché dicte les règles (les tarifs, les prix etc.) en fonction de l'offre et de la demande.**

Exemple de l'application de politiques économiques néolibérales:

Les prix de l'essence augmente en flèche et l'État est impuissant, car c'est le marché qui décide.

Exemple de REFUS de les appliquer:

Les tarifs d'électricité, au Québec, sont réglementés, ce qui en fait les tarifs les moins chers d'Amérique du Nord. En comparaison, le prix de l'électricité est 60% plus élevé en Ontario qu'au Québec. Aux États-Unis, il est deux fois plus cher, et à Boston, à New York et à San Francisco, il est trois fois plus cher!

2. **SECTEUR SOCIAL**

L'État doit réduire au maximum ses dépenses dans les services publics et, pour ce faire, il doit confier l'offre de ces services au secteur privé.

Exemple d'application de politiques néolibérales:

Aux États-Unis, les soins de santé sont privés. Sauf quelques exceptions (personnes âgées ou lourdement handicapées), les Américains doivent se tourner vers des assureurs privés. Or, seulement un Américain sur deux est couvert pour l'ensemble des soins et 14% d'entre eux n'ont aucune assurance. Les primes d'assurance pour une personne seule s'élèvent en moyenne à 2500\$/an et ces primes augmentent chaque année.

Exemple de REFUS de les appliquer:

Jusqu'à maintenant, (mais jusqu'à quand?), les soins médicaux au Québec sont gratuits et sont également accessibles à tous.

3. **SECTEUR JURIDIQUE**

L'État doit légiférer le moins possible et laisser plutôt les entreprises et le marché s'autoréguler.

Exemple d'application de politiques réglementaires néolibérales:

Le gouvernement canadien a récemment modifié le rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). On a diminué les inspections par les agents du gouvernement pour les confier à l'Industrie de la viande. L'Auto-Inspection est ainsi venue en grande partie remplacer l'inspection gouvernementale au lieu de la compléter. Le résultat de cette politique a été la crise de la listériose.

Exemple de REFUS de les appliquer:

Mise en place d'une loi assurant la sécurité alimentaire et la santé publique de la population canadienne, notamment par le biais de normes sanitaires obligatoires et d'inspecteurs indépendants et en nombre suffisant qui s'assurent du respect de ces normes.

CONCLUSION:

Dans une société néolibérale, le marché, donc les entreprises, prend la place de l'État. A-t-on vraiment envie de confier les rênes de notre société à des entreprises comme Wal-Mart, Esso, Power Co. ou Québecor?



Nos droits et les dossiers chauds du Québec

Quels sont les enjeux et que proposaient nos partis politiques pendant la dernière campagne?

À l'aube d'une crise économique mondiale, nos droits sont-ils menacés?

DROIT À L'ÉGALITÉ ET LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Au Québec, le revenu moyen du cinquième de la population le plus pauvre est de 10 000\$/an et celui du cinquième le plus riche est de 100 000\$/an. Malheureusement, on retrouve beaucoup plus de femmes dans le premier groupe que dans le second! Encore aujourd'hui, les femmes continuent de gagner en moyenne 72% du salaire des hommes. Or, malgré cette inégalité qui perdure, les partis politiques s'y intéressent peu.

QUELQUES POSITIONS PRISES PAR LES PARTIS SUR CET ENJEU

- Le Parti libéral: se targuait d'avoir réglé la question de l'équité salariale et proposait certains engagements financiers en ce qui a trait à la violence faite aux femmes.
- Ni l'ADQ, ni le Parti québécois et ni le Parti vert ne mentionnaient ne serait-ce qu'une problématique propre aux femmes (égalité, pauvreté, violence, etc.)
- Québec solidaire proposait des actions concrètes relativement à la violence conjugale et à la conciliation travail-famille. Il est aussi doté d'une politique de fonctionnement interne égalitaire.

SAVIEZ-VOUS QUE... Le Québec compte près de 60 000 familles sur l'aide sociale, dont plus de 80% sont dirigées par des femmes?

DROIT À UN NIVEAU DE VIE DÉCENT ET LUTTE À LA PAUVRETÉ

Un récent rapport de l'OCDE démontrait que les inégalités de revenus se sont creusées au cours des 20 dernières années au Canada. Ainsi, la croissance économique de cette période aurait davantage profité aux riches qu'aux pauvres.

LES INÉGALITÉS SANS CESSER CROISSANTES:

1. Les salaires des personnes qui étaient déjà bien payés ont augmenté.
2. Le taux d'emploi des personnes ayant un moins bon niveau de scolarité a baissé.
3. Le Canada dépense moins en programmes sociaux que la plupart des autres pays membres de l'OCDE.
4. Les programmes sociaux sont de moins en moins généreux.
5. Le nombre de ménage monoparentaux est en augmentation.

QUELQUES POSITIONS PRISES PAR LES PARTIS SUR CET ENJEU

- Le Parti libéral ne prévoyait pas d'action particulière en matière de lutte à la pauvreté.
- L'ADQ voulait limiter l'aide sociale dans le temps. Ainsi, Mario Dumont s'est dit favorable à une proposition de l'aile jeunesse de limiter à quatre ans le recours à l'aide sociale.
- Le Parti québécois et Québec solidaire s'engageaient à augmenter le salaire minimum entre 10 et 10,50\$

SAVIEZ-VOUS QUE... M. Dumont a voté en faveur de la loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale; loi qui prévoit justement la fin des parcours obligatoires et des mesures punitives pour les prestataires d'aide sociale. En voulant limiter le recours à l'aide sociale, il déroge à une loi en faveur de laquelle il a voté !!!

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET À LA PARTICIPATION PUBLIQUE: LES MENACES DES POURSUITES-BAÏLLONS

LES POURSUITES-BAÏLLONS, C'EST QUOI?

C'est une poursuite « abusive » visant à museler la participation et l'Activisme citoyen. Ce sont des poursuites ou des menaces de poursuites dirigées contre des groupes communautaires, des consommateurs ou des citoyens qui critiquent publiquement des produits, des services, etc. L'entreprise qui entreprend une telle poursuite vise principalement à étouffer financièrement, par le biais de procédures judiciaires longues et coûteuses, le groupe ou la personne qui critique, afin de les faire taire.

QUE FONT LES PARTIS POLITIQUES?

Le projet de loi 99 actuellement à l'étude vise à limiter ce type d'intimidation judiciaire. Bien que n'étant pas parfait, ce projet de loi constitue tout de même un pas en avant. Or, le déclenchement d'élections à l'automne a fait tomber cet important projet de loi. Est-ce qu'il sera RAPIDEMENT relancé? C'est à voir!

DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ensemble des partis présents à l'Assemblée nationale s'est prononcé en faveur du protocole de Kyoto. Cependant, force est de constater que certains partis joignent difficilement la parole aux gestes. Voici quelques exemples de projets soutenus par nos partis politiques.

DU NUCLÉAIRE À QUÉBEC - Jean Charest a donné le feu vert à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2 et ce, sans aucune consultation publique. Il est choquant qu'une telle décision qui comporte des risques réels pour la santé et l'environnement ne soit pas publiquement débattue! De plus, bien que ce projet soit évalué à 1,9 milliard de \$, les nouvelles normes de sécurité adoptées depuis cette évaluation pourraient faire grimper la facture jusqu'à 3 milliards de \$. **Seul le Parti libéral s'est officiellement déclaré en faveur de ce projet!**

PAS UN... MAIS DEUX PORTS MÉTHANIERS - L'annonce de la construction de ports méthaniers à Gros Cacouna et à Lévis (projet Rabaska) a soulevé de vives réactions et inquiétudes parmi la population. Et pourtant, le projet Rabaska suit son cours. En effet, en plus des risques inhérents au transport de gaz liquéfié par cargo, ce projet fera de la ville de Lévis la championne québécoise... des villes émettant le plus de gaz à effet de serre! **Seuls L'ADQ (après avoir tant tergiversé) et le Parti libéral se sont déclarés en faveur de ce projet.**

ILS ONT DIT... « L'environnement ne doit pas (...) servir de frein ou de prétexte pour ne rien faire ou reporter à l'infini des projets. »

DROIT À L'ÉDUCATION ET FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRE

Plusieurs études ont démontré que la hausse des frais de scolarité avait un impact négatif sur l'accessibilité aux études. Cette situation touche principalement les personnes à faible et à moyen revenu qui doivent s'endetter pour étudier. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) auquel le Québec a adhéré oblige les États à **rendre l'enseignement supérieur « accessible à tous, en pleine égalité (...), par tous les moyens appropriés, et notamment par l'instauration progressive de la gratuité. »**

SAVIEZ-VOUS QUE...

1. La gratuité scolaire des cégeps et des universités est estimée à 550 millions de dollars/an? Parallèlement, la dernière baisse d'impôts de 1% du gouvernement Charest représente une perte de revenu de 950 millions de \$/an; soit deux fois plus!

QUELQUES POSITIONS PRISES PAR LES PARTIS SUR CET ENJEU

- Le Parti libéral a annoncé un dégel des frais de scolarité au printemps 2008. Ils augmenteront de 30% entre 2007 et 2012.
- L'ADQ désirait les dégeler, mais ne précisait pas quel tarif il entendait imposer.
- Le Parti québécois désirait maintenir le gel jusqu'à la tenue d'un sommet sur le financement de l'éducation postsecondaire. Pauline Marois s'est toutefois prononcé en faveur d'une augmentation des frais de scolarité.
- Québec solidaire voulait abolir progressivement les frais de scolarité.

DROIT À LA SANTÉ ET LA PRIVATISATION DES SOINS DE SANTÉ

Les années du règne libéral ont été marquées par une augmentation du recours au privé en santé. Même s'il y est déjà présent (soins dentaires, examens de la vue, etc.), une privatisation plus profonde a maintenant pris le relais. Dorénavant, les cliniques privées, les agences privées de soins infirmiers, les centres d'accueils privés prennent toujours plus de place. On nous dit que le système public est trop coûteux et inefficace et que les listes d'attentes s'allongent sans cesse. La solution proposée: le recours au privé! Mais est-ce la bonne solution?

LE PRIVÉ N'EST GARANT D'AUCUN DROIT!

Il ne poursuit que les intérêts de ses actionnaires et de ses dirigeants!

Mythe 1: Le système public coûte trop cher aux contribuables. Le privé permettrait de réduire les coûts. - FAUX!

Les systèmes publics sont moins coûteux pour les individus et les collectivités. Alors que le système public suédois coûte 2800\$/citoyen et que celui du Canada lui coûte 3000\$/personne, le système privé des États-Unis coûte 6400\$/personne.

Mythe 2: L'entrée du privé en santé permettrait de diminuer les listes d'attentes - FAUX!

Un des principaux problèmes est la pénurie de main-d'œuvre. La présence d'un système privé parallèle entraînerait nécessairement une diminution des ressources dans le secteur public. En conséquence, les listes du secteur public risquent de s'allonger.

Mythe 3: Un ticket modérateur permettrait de réduire les files d'attente et de financer en partie - FAUX!

Comme le mentionne la Commission Romanow, ce ticket a pour effet d'empêcher les moins nantis d'accéder aux soins dont ils ont besoin. Or, cette pratique engendrera une hausse des coûts à long terme. De plus, les frais modérateurs entraînent aussi des coûts administratifs importants, diminuant considérablement les revenus pour l'État.

Mythe 4: Le privé offre des services de plus grande qualité et les patients y sont mieux traités - FAUX!

Il y a beaucoup moins de complications et de mortalité au sein des systèmes de santé public qu'au sein des secteurs privés.

Avec l'élection d'un gouvernement majoritaire, le rapport Castonguay qui recommandait une plus grande place au privé en santé sera-t-il complètement appliqué? Restons vigilantEs!



Le réseau des femmes influentes!

946, rue Saint-Paul - bureau 202
Trois-Rivières, Québec
G9A 1J3
Téléphone : 819.372.9328
Télécopie : 819.372.9708

La banque de candidates qui profite...
À toi...
À vous...
À nous toutes!

INSCRIVEZ-VOUS!
agente.projet@tcmfm.ca

COLLOQUE 2009

DÉMOCRATIE MUNICIPALE & PARTICIPATION CITOYENNE

le samedi
25 avril de 9h à 17h

Pour toutes celles et tous ceux
qui veulent **FAIRE PARTIE** des décisions !

Organisé par :

La Table de concertation
du mouvement des femmes de la Mauricie



En collaboration avec :

Le Forum Jeunesse de la Mauricie
Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie



Pour vous inscrire
et pour avoir plus
d'information
819 372-9328
www.mauriciennes.ca

Conférences
Table ronde
Ateliers
Et encore plus !



Le 3 février dernier,
a eut lieu le
lancement du
Réseau des femmes
élues de l'Outaouais
(REFEO)

Une initiative du groupe
AGIR

www.femmeselues.ca



BRAVO!

Une centaine d'exemplaires toujours disponibles!
Pensez à vos consœurs futures candidates en novembre prochain!

Violence - Analyses féministes de nouveaux enjeux
2009

Bienvenue à
l'Université féministe d'été !

Inscription: www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete

www.mauriciennes.ca